

La réforme issue de la loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, affirmée par le décret du 27 décembre 2023, s'est traduite par la mise en place de la plateforme France VAE, sur laquelle les demandes d'inscription doivent être formulées (sauf pour les salariés de la fonction publique et les VAE CAFDES, DEIS et ETS).

*Plus d'informations sur notre site internet, scannez le QR Code.

NOUS CONTACTER

CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saysset

34078 Montpellier

04 68 34 63 62

imoya@cemea-occitanie.org

Renseignements et inscriptions auprès de Isabelle Fournier-Moya

Plus d'infos sur
Ceméa Occitanie



Suivez nous sur



Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez le feuillet joint, notre site internet, ou contactez-nous.

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Mis-à-jour le 04/01/2024

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ANIMATION PROFESSIONNELLE

Nouvelle réforme depuis le 1er janvier 2024.

Nouvelles modalités mises en place par les Ceméa Occitanie à partir du 1er janvier 2025.



Photo de J Kelly Brito - Unsplash

LES OBJECTIFS DE CET ACCOMPAGNEMENT

Obtenir tout ou partie du diplôme visé.

Vous souhaitez valoriser votre expérience en un diplôme ou certificat de qualification professionnelle afin de faire reconnaître votre expérience professionnelle et évoluer dans votre carrière.

Les CEMÉA Occitanie accompagnent les personnes souhaitant valider un diplôme de l'animation professionnelle, quelle que soit la spécialité.

- CPJEPS
- BPJEPS
- DEJEPS
- DESJEPS



L'ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT

Toute personne quel que soit son âge, quel que soit son niveau d'étude, quel que soit son statut, quelle que soit sa situation au moment de la demande et qui a exercé pendant une durée d'au moins un an, de façon continue ou non, des activités salariées, non salariées ou bénévoles, et en rapport avec le diplôme ou le titre à finalité professionnelle demandé.

L'accompagnement est accessible aux personnes en situation de handicap.

La durée de l'expérience requise est de 1 an, soit un minimum de 1607 heures. L'expérience peut être acquise dans des activités salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat en rapport direct avec le diplôme visé.

L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé par les CEMÉA Occitanie d'une durée de 14h à 24h, est organisé en 4 étapes :



- Définition du contrat ;
- Retour sur le parcours ;
- Choix des activités à présenter pour la certification ;
- Formalisation écrite des expériences.

Le candidat est pris en charge dès que son dossier est complet. À savoir signature de la convention et paiement du premier tiers.

Pour accéder à l'accompagnement, le candidat doit avoir obtenu l'avis de recevabilité délivré par la DREETS.

L'accompagnement s'organise en présentiel et distanciel notamment pour des retours sur des écrits entre deux entretiens.

Cette formation, principalement dispensée en distanciel, intègre des temps de formation en présentiel.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat remet un livret qui valorise son expérience professionnelle à travers la description de 4 situations qui doivent valider les compétences attendues pour obtenir le diplôme présenté. Ce dossier est soutenu devant un jury. C'est à partir de ces deux épreuves que le jury statue pour valider ou non les blocs de compétences.



LES DÉBOUCHÉS

En fonction du résultat, il peut être envisagé de s'inscrire sur un module de formation pour obtenir le ou les blocs de compétences non validés mais aussi retravailler son dossier.

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

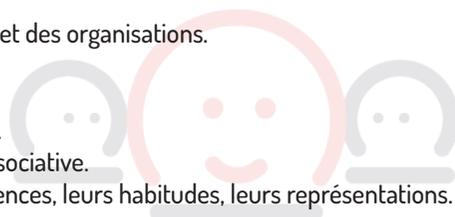
Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.



LES MÉTHODES



L'accompagnement est une expertise et un appui méthodologique pour vous préparer à l'évaluation par le jury, constituer le dossier de validation, s'entraîner, le cas échéant à une mise en situation professionnelle et un éventuel entretien. Il permet d'acquérir une méthode de travail pour identifier des pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit, à travers un questionnaire, au regard des compétences exigées pour l'obtention de la certification.